



–Déclaration liminaire du Sniec-CFTC à la CCM–

–9 AVRIL 2025–

Monsieur le sous-directeur ,

Mesdames et messieurs les membres de la commission consultative ministérielle,

Les représentants du Sniec-CFTC souhaitent saluer le SRH pour son écoute qualitative et son engagement à résoudre les situations particulières des enseignants des établissements agricoles privés, même si certains dossiers mettent encore du temps à aboutir.

Des perspectives positives s’annoncent dans les mois à venir, lesquelles vont dans le sens de la parité avec nos homologues du privé et du public.

Ainsi, après 5 ans de demandes réitérées depuis la publication du décret sur la rupture conventionnelle, les agents contractuels des établissements agricoles privés vont enfin pouvoir bénéficier de ce droit. Nous espérons que la note de service est déjà en cours de rédaction et sera publiée avant septembre 2025.

La revalorisation annoncée des grilles indiciaires des maîtres auxiliaires, va enfin permettre de rémunérer correctement des enseignants indispensables pour remplacer les agents absents pour une longue durée.

Notre syndicat déplore cependant la suppression des 18 postes ETP à la rentrée 2025 qui ont amplifié les réductions et résiliations que nous examinons aujourd’hui en CCM.

Le métier d’enseignant est en perte d’attractivité, les recrutements sont difficiles et notre inquiétude croit, d’année en année.

Concernant les maîtres auxiliaires, nous ne comprenons toujours pas pourquoi leur recrutement pour les disciplines générales se fait uniquement au niveau master 2 alors qu’au MENJS et dans l’enseignement agricole public, des contractuels peuvent être recrutés dès le niveau licence. Compte tenu des carences d’enseignants, nous demandons une évolution des textes ou des possibilités de dérogation dès la rentrée prochaine plutôt que de laisser des élèves sans professeurs. Il est impératif que nos apprenants aient une complétude de leur formation.

Concernant les concours et particulièrement le concours interne, avec la réforme récente, nous sommes confrontés à une nouvelle problématique : l’obligation d’être à temps complet l’année post-concours. Or, il n’est pas forcément possible aux chefs d’établissement de passer un agent à temps incomplet à temps complet. La conséquence de cette nouvelle réglementation impose aux agents de muter alors que c’est contraire à l’esprit du concours interne. Certains collègues promus vont devoir renoncer au concours, ne pouvant changer de lieu de vie. L’attractivité des concours dans l’enseignement agricole privé est déjà mise à mal avec le manque de disciplines ouvertes et un futur reclassement indiciaire non attractif au regard de leur investissement et le manque de prise en compte de leur expérience professionnelle. Il y a urgence à trouver des solutions sur ces points.



Concernant la charge de travail, les représentants du Sniec-CFTC ont fait part dès l'an dernier à la DGER des impacts horaire de la rénovation du bac pro et du BTSa pour mettre en œuvre les ECCF. Du fait des durées des épreuves et de la pluridisciplinarité imposées dans les notes de cadrage, ces épreuves sont très chronophages. Les élèves perdent beaucoup d'heures de face à face. Les enseignants font beaucoup de bénévolat en dehors de leurs heures de cours pour l'éviter mais cela ne peut plus durer.

Aux ECCF s'ajoute « Planéval » qui a demandé beaucoup de travail de formation et qui, au final, se traduit par une double saisie des notes d'examen.

Enfin, sur le plan de la communication, à chaque CCM, le SRH s'engage à l'améliorer par la transmission d'information via un calendrier. La publication **dès le début de l'année scolaire** de ce « calendrier prévisionnel des mises en paiement » nous semble essentiel pour rassurer les agents qui attendent des échéances à mois fixes, reconduites d'une année sur l'autre.

En cas d'éventuels retards, nous proposons que le SRH informe les enseignants contractuels des établissements agricole privés pour réduire leur stress de fin de mois et réduire leurs récriminations envers leur employeur.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus Sniec-CFTC à la CCM.